



# AVENANT 1 Au Règlement Sportif

## Modification du Permis d'organisation FFSA N° C74 du 03/04/2019

### Art. 2 - Principe de l'épreuve

#### 2-1. Epreuves

(Ajout de texte)

- Le Trophée MITJET se compose des voitures 1300 MITJET et MITJET EVOLUTION
  - Essais privés : Facultatifs
  - Essais qualificatifs obligatoires : 2 séances de 10 mn séparées d'un arrêt de 5 mn
  - 4 courses de 20 mn **ou équivalent en nombre de tours**
    - Chaque véhicule pourra être conduit par 1 ou 2 pilotes
    - Les voitures devront être équipées d'un transpondeur de Marque TAG-HEUER by Chronolec
  - Une Note d'information spécifique à chaque meeting est en ligne sur le site Internet ou éventuellement envoyée par email
  - L'Organisateur se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la durée des épreuves suivant la disponibilité et les contraintes des circuits.
- Une épreuve, d'une durée ou nombre de courses et d'un tarif différents, pourra être organisée et dotée d'une attribution de points spécifiques. Les variations seront précisées sur la feuille d'engagement et la note d'information relative à l'épreuve.

### Art. 4 - Engagement à une épreuve

#### 4-2. Tarifs

(Ajout de texte)

**L'engagement par meeting est de 780 € TTC** (soit 650,00 € HT)

Pour le pilote participant à tous les meetings, l'engagement à la dernière course (**Le Mans**) sera de **528 € TTC** (soit 440,00 € HT)

Ce tarif comprend : 2 séances d'essais qualificatifs de 10 mn séparées de 5 mn et de 4 courses de 20 mn **ou équivalent en nombre de tours**

- Il ne sera effectué aucun remboursement à un concurrent ayant participé aux essais qualificatifs
- Tout désistement devra être confirmé par email : [contact@trophee-endurance.fr](mailto:contact@trophee-endurance.fr)
- En cas de désistement pendant la semaine du meeting, l'engagement sera remboursé à hauteur de 300 € TTC (soit 250 € HT).

Jean-Jacques HENGEL

Le 15/05/2019



PAGE 1/1